

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 FEVRIER 2021
RESULTATS DES VOTES**

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la salle Vercors aux Abrets en Dauphiné (Fitilieu), sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 11 février 2021

Présents (52) : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Valérie ARGOUD, François AUGIER, Bernard BADIN, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Michel MOREL, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien RAJON, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Joël RONDET, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL, Corinne TIRARD, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE, Jean-Marc WEIBEL.

Excusés/absents (5) : François BOUCLY, Jean-Michel FERRUIT, Jean-Charles GALLET (présence lors de l'appel mais sortie définitive avant la présentation des délibérations), Jacques GARNIER (présence lors de l'appel mais sortie définitive avant la présentation des délibérations), Max GAUTHIER (présence lors de l'appel mais sortie définitive avant la présentation des délibérations).

Christelle BAS est remplacée par François AUGIER, Gilles BOURDIER est remplacé par Michel MOREL, Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET, Marie-Christine FRACHON est remplacée par Joël RONDET, Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Pouvoir (3) : Estela GARCIA donne pouvoir à Géraldine STIVAL, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Cédric MILANI donne pouvoir à Magali GUILLOT.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCES VERBAL

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 3 décembre 2020

- **Adopté à l'unanimité**

PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, la demande de suppression dans l'ordre du jour du projet :

Projet de délibération n°3.9 : Candidature de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE 2)
PROJET DE DELIBERATION SUPPRIME

1. DIRECTION GENERALE

Stratégie et prospective durable

1.1 (1329-2021-10) Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) : adhésion au projet porté par le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'Isère (hors Grenoble Alpes Métropole) en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Vice-président en charge du développement durable opérationnel

Il s'agit d'approuver la candidature commune avec le Département de l'Isère et les EPCI partenaires à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)» en Auvergne-Rhône-Alpes, de mettre à disposition de ce service public, des lieux pour l'organisation de permanences locales et de mandater le Département de l'Isère pour représenter la Plateforme du Service Public Performance Energétique de l'Habitat dans les conditions définies.

Politique d'accueil, mutualisation, dialogue sociétal

1.2 (1330-2021-11) Convention d'étude concernant l'offre de soins entre la Région, l'Université de Grenoble Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Cédric MILANI Vice-président en charge de la mutualisation, de la politique d'accueil, du dialogue sociétal

Il s'agit d'approuver la convention d'étude 2020-2021 relative à l'atelier pédagogique intitulé « Analyse de l'état et de l'évolution de l'offre de soins au regard des scénarii d'évolution démographique ».

Eau et assainissement

1.3 (1331-2021-12) Sollicitation des aides du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les campagnes de réhabilitation d'assainissement non collectif

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit de solliciter auprès du Conseil départemental de l'Isère, les subventions pour les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif éligibles des particuliers, de solliciter également auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse les subventions pour les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif éligibles des particuliers, ainsi que de demander auprès des financeurs, l'autorisation d'un démarrage anticipé des travaux.

1.4 (1332-2021-13) Mutualisation de l'animation des captages prioritaires – annule et remplace la délibération n°1299-2020-257 (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit d'annuler la délibération n°1299-2020-257 et de la remplacer par la présente, en raison des montants à actualiser, d'approuver la poursuite de la démarche de mutualisation pour l'animation des captages prioritaires. d'autoriser la Présidente à signer la convention de mutualisation et tous les documents se rapportant à cette mutualisation.

2. RESSOURCES

Finances

2.1 (1333-2021-14) Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 (avec pièces jointes)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'acter le rapport d'orientations budgétaires pour 2021 et d'approuver les échanges portant sur les orientations budgétaires 2021.

2.2 (1334-2021-15) Autorisation d'ouverture de crédits en investissement – Budget général – Budget Eau – Budget Assainissement

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver l'ouverture du quart des crédits d'investissement votés en 2020, préalablement au vote du budget primitif 2021, et ce, pour le budget général, le budget eau et le budget assainissement, selon les modalités énoncées et afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses afférentes.

Ressources Humaines

2.3 (1335-2021-16) Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de charger le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'offre de titres restaurant, pour le personnel territorial.

2.4 (1336-2021-17) Evolution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver l'évolution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, la modification des délibérations antérieures instaurant le régime indemnitaire, ainsi que le maintien des dispositions concernant les agents relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, hors la mensualisation de la prime forfaitaire semestrielle, car ils ne sont pas concernés par la mise en place du RIFSEEP.

2.5 (1337-2021-18) Mise à jour du protocole d'aménagement du temps de travail (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver le nouveau protocole d'aménagement du temps de travail.

2.6 (1338-2021-19) Création du tableau des effectifs (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création des postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet, cadre d'emplois des administrateurs territoriaux à temps complet, cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux à temps complet, emploi fonctionnel de DGS à temps complet, d'approuver la modification du temps de travail de deux postes au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux à 80% et à 40% d'un temps complet, d'approuver la suppression du poste de responsable Petite enfance dans le cadre d'emploi des animateurs et la création d'un poste de chargé de suivi des organismes partenaires, au sein de la DGA Ressources, dans le cadre d'emploi des rédacteurs, d'approuver l'adoption du nouveau tableau des effectifs (emplois permanents et emplois non-permanents).

2.7 (1339-2021-20) Rémunération des animateurs au forfait

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver les modalités de recrutement par le recours aux contrats d'engagement éducatif à compter du 1^{er} février 2021. ainsi que les modalités de rémunération des animateurs au forfait telles que définies à compter du 1^{er} février 2021.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (1340-2021-21) Avenant n°1 de la Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'abonder au Fonds « Région unie » (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le projet d'avenant n°1 de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes définissant les modalités du dispositif du Fonds « Région unie ».

3.2 (1341-2021-22) Retrait de la délibération n°926-2019-223 concernant la cession du tènement de l'ancienne friche de La Corderie à MDB Texinov

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de retirer cette délibération, le porteur de projet s'étant finalement retiré du projet, il convient donc de retirer cette délibération initiale.

3.3 (1342-2021-23) Retrait de la délibération n°952-2019-249 concernant la cession d'un tènement situé sur la Zone d'Aménagement Concerté de la Corderie (ZAC) au promoteur NEXITY

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Idem

3.4 (1343-2021-24) Retrait de la délibération n°755-2019-52 concernant la cession d'un terrain sur la Zone Artisanale du Mas de Perrière à AMS TECHNI-CONCEPT

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Idem

3.5 (1344-2021-25) Retrait de la délibération n°896-2019-193 concernant la cession d'un terrain à FABELEC Technologie sur la zone de Giroud à Saint Victor de Cessieu

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Idem

3.6 (1345-2021-26) Retrait de la délibération n°953-2019-250 concernant la cession d'un terrain à la SCI C2JF pour le projet « All Inside Park » situé sur la Zone d'Activité Economique de Clermont à Pont de Beauvoisin

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique
Idem

Tourisme, PDIPR

3.7 (1346-2021-27) Convention de partenariat 2021 entre les offices de tourisme Vals du Dauphiné et Pays du Lac d'Aiguebelette (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique
Il s'agit d'approuver la convention.

3.8(1347-2021-28) Convention de partenariat entre le Comité d'Organisation du Alpes Isère Tour et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (47 pour, 3 oppositions,5 abstentions)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique
Idem

Développement durable opérationnel

3.9 Candidature de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE 2)

PROJET DE DELIBERATION SUPPRIME

Urbanisme

3.10 (1348-2021-29) Service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de communes Val Guiers (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture
Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, la convention concernant le renouvellement du service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de communes Val Guiers et la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné.

3.11(1349-2021-30) Modalités de fonctionnement et de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (53 pour,1 opposition,1 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture
Il s'agit d'approuver les modalités de fonctionnement et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Habitat

3.12 (1350-2021-31) Subvention pour l'acquisition de 12 logements sociaux pour-le Saint Iris sur la commune de Saint André le Gaz (avec pièces jointes)

Adopté à la majorité absolue (53 pour,0 opposition,2 abstentions)

Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 36 000 € à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour acquisition en VEFA de 12 logements sociaux le Saint Iris – Saint André le Gaz. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

3.13 (1351-2021-32) Subvention pour la réhabilitation de 30 logements sociaux pour la résidence Les Colombettes sur la commune de Val de Virieu (avec pièces jointes)

Adopté à la majorité absolue (54 pour,0 opposition,1 abstention)

Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 30 000 Euros à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour l'opération de réhabilitation de 30 logements Les Colombettes - Val de Virieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

3.14 (1352-2021-33) Programmes d'Intérêts Généraux départementaux « Sortir du mal logement » et « Habiter mieux et adapter son logement » - Mise en place d'une cellule mal logement » (avec pièces jointes)

Adopté à la majorité absolue (55 pour,0 opposition,0 abstention)

Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'approuver les Programmes d'Intérêts Généraux « Mieux habiter et adapter son logement » et « Sortir du mal logement », l'avenant n°2 du Programme d'Intérêt Général « Sortir du mal logement » intégrant la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au PIG « Sortir du mal logement » et actant la mise en place d'une « cellule mal logement » ainsi que la convention de coopération pour la mise en œuvre des cellules mal-logement du Département de l'Isère aux modalités indiquées ci-dessus et l'avenant n°1 à la convention de coopération pour la mise en œuvre d'une cellule mal logement pour la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

QUESTIONS DIVERSES